

Énergie : produire local et solidaire

L'énergie : toujours plus chère, toujours plus rare. Présentation de deux projets d'économie solidaire à Lille.

Location de toits

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, appelée **SOLISCoop**, est en train de voir le jour à Lille et va proposer prochainement de louer les toits de la ville. Ce projet est inscrit au **Plan Climat Lillois** dont l'ensemble des actions a pour but de faire baisser de 20 % l'émission de CO₂ d'ici dix ans. « *Cet ambitieux projet consiste à louer de grandes toitures pour y installer des panneaux photovoltaïques* », explique **Christiane Bouchart**, conseillère municipale en charge de l'économie sociale et solidaire, à l'origine du projet avec **Philippe Tostain**, conseiller municipal en charge des économies d'énergie. La Ville de Lille, LMCU, la Région Nord - Pas-de-Calais financent ce projet dans le cadre de l'Agenda 21.

« *Nous projetons d'en installer 24 000 m² sur cinq ans. Ces toits devront faire au moins 300 m² et être exposés au sud. Ils seront loués 1 euro/m², avec un bail de vingt ans et une visite annuelle pour contrôler l'installation. L'électricité sera ensuite revendue à EDF. La volonté est que SOLISCoop devienne le moteur solaire du développement durable dans la région* », note **Thomas Roillet**, porteur du projet. Les particuliers sont concernés si leur toiture a une superficie d'au moins 300 m². Les citoyens pourront participer à SOLISCoop en investissant leur épargne au



© DANIEL RAYGICH

travers de **Cigales** (clubs d'investisseurs qui regroupent des personnes qui épargnent pour investir solidairement) dédiées au projet ou par le biais d'**Autonomie et Solidarité** (coopérative dont le capital provient de l'épargne solidaire de citoyens) et financer ainsi une toiture d'entreprise ou de bâtiment public – école, hôpital, administration – de leur quartier.

■ Contact : jkieffer@cigales-npdc.org
Tél : 03 20 540 951.

Électricité verte

Énercoop Nord - Pas-de-Calais est un fournisseur d'électricité verte qui propose l'accès pour tous à une énergie propre à un prix abordable. Depuis juillet 2004, la France a ouvert le marché de l'électricité à la concurrence. Les opérateurs historiques ont perdu leur monopole et tout nouvel entrant peut proposer de l'électricité aux particuliers comme aux professionnels. Des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des énergies renouvelables se sont réunis et ont créé Énercoop. Depuis 2005, **cette coopérative** injecte dans le réseau

de distribution classique, uniquement de l'électricité issue d'énergies renouvelables. « *Notre production d'électricité provient de l'énergie éolienne, photovoltaïque, du biogaz par le retraitement des déchets organiques et de l'hydroélectricité* », remarque **Guillaume Jourdain**, d'Énercoop. Pour le moment, Énercoop ne produit pas son électricité mais la rachète à des producteurs. « *Notre objectif est de la produire directement. Pour cela, nous investissons dans des moyens de production, en fédérant des citoyens autour de projets, comme le photovoltaïque dans la région.* »

Des particuliers, associations, entreprises, collectivités peuvent devenir clients et sociétaires d'Énercoop Nord - Pas-de-Calais. « *J'ai choisi Énercoop comme fournisseur d'énergie en seulement quelques clics sur Internet. J'ai rempli une fiche en deux minutes, indiquant ma consommation approximative d'électricité, la puissance que je souhaitais et je suis devenu client aussi simplement que ça. Énercoop s'est occupé de résilier mon abonnement avec l'opérateur historique et j'ai gardé le même compteur. Depuis, j'ai remplacé progressivement mes appareils électriques énergivores pour des appareils plus économiques. J'ai changé mon chauffage électrique par un chauffage à bois. Je suis également devenu sociétaire pour 6 euros la part* », explique un usager. ■

■ Contact : www.enercoop.fr
Tél : 03 20 30 98 25.

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une nouvelle forme d'entreprise qui existe depuis 2007. Elle permet d'associer autour d'un même projet des salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, etc. On retrouve les SCIC dans des projets de développement local et durable où chaque actionnaire, même s'il possède plusieurs parts, n'a qu'une seule voix lors de prises de décisions en assemblée générale.